

En synthèse :

Comme on peut s'y attendre, le COVID était le fil conducteur de nombreux sujets d'actualité de ces réunions CSE. Tout d'abord le 22 Octobre.

- **Un point d'information PCA** : 3 jours de télétravail reste le max proposé par la Direction ...
- **Contact Tracing à la Cnam** : c'est lancé !
- **BDES** : une base d'informations sur l'entreprise mise à disposition des élus
- **Réponses aux questions des agents remontées via la Commission des Relations au Travail** : Un subtil mélange de langues de bois et d'incompréhension.
- **Elections dans nos associations** en charge des œuvres sociales : ce sera du 30 Novembre au 4 décembre !

Forcément, la mise en place d'une nouvelle période de confinement, qui a commencé depuis quelques jours, a changé la donne. Ceci a été confirmé le 2 Novembre lors d'une Réunion Exceptionnelle du CSE :

- **Le télétravail 5/5j devient la règle** pour tous
 - Et le travail sur site doit être exceptionnel (fermeture annoncée de plusieurs sites, le temps du confinement)
 - Suppression des plages fixes
 - Les salles de restauration sont maintenues sur les sites qui restent ouverts (et le restaurant d'entreprise de Frontalis reste accessible)
 - Les déplacements professionnels ne sont plus autorisés.
-

1. Approbation des comptes rendus des réunions du 27 mars, 6 mai, 4 juin, 29 avril, 4 et 18 septembre 2020

Ils sont tous validés à l'unanimité !

2. Point d'information sur le PCA

La direction fait un rappel des dernières informations sur le sujet

- Les référents COVID ont eu un point avec le médecin du travail (Dr Bloch)

Compte-rendu du Comité Social et Economique du siège / sites du 22 Octobre et 2 Novembre 2020

- Le protocole de gestion des cas contacts dans l'organisme a été publié
- La direction a procédé à un ré-aménagement de la rubrique Covid sous Intracnamts
- une réunion hebdomadaire du comité PCA hebdomadaire permet de suivre l'évolution de la situation et adapter au besoin les consignes, comme par exemple la mise en place d'attestation pour des déplacements

Des référents COVID sont disponibles pour répondre aux questions des agents.

Les élus interrogent la Direction sur de nombreux points :

Quand est-il de l'application des mesures pour les prestataires ? La direction indique qu'il y a eu une coordination pour l'application des consignes. La priorité est de respecter nos règles sanitaires.

Pour les sites qui sont en zone de risque important- Rouge écarlate (Sites de Lyon et de Grenoble), il sera possible que les agents puissent arriver avant les plages fixes. La date d'application sera communiquée ultérieurement par la Direction. La règle préconisée par la direction est de faire 3 jours de Télétravail, la direction ne prévoit pas d'extension du dispositif de télétravail dans les zones Rouge écarlate.

Quels sont les critères de vulnérabilité pour déterminer les personnes à risque (décret du 29 Août) et quelles sont les personnes en télétravail 5j/5 ? Les personnes vulnérables sont majoritairement en télétravail 5j/5. Il y a actuellement une centaine de personnes vulnérables à la Cnam. Les salariés peuvent venir ponctuellement sur site, cela peut varier d'une semaine à l'autre.

Certaines situations particulières également peuvent permettre le recours à un télétravail 5j/5j (par ex : cas d'enfant restant à la maison suite à des cas COVID dans le milieu scolaire) mais cela doit être exceptionnel. Il peut y avoir également la mise en œuvre de la dispense d'activité mais cela doit se faire après une sollicitation de la Direction et une étude au cas par cas après échange avec la médecine du travail.

Suivi des cas Covid dans l'établissement, combien de cas déclarés ? La direction ne recense pas les cas déclarés. Depuis la Mi-

Août, une petite quarantaine de signalements ont été remontés au service Médical de la Cnam.

3. Point de suivi sur le fonctionnement de la plateforme contact tracing à la Cnam

La plateforme a démarré le 22 Septembre et fonctionne en 7J/7. Il y a actuellement 91 traceurs :

- 59 internes volontaires
- 20 CDD
- 14 contrats étudiants

Les collaborateurs de province (7 personnes) ont rejoint le dispositif dans un 2^{ème} temps et ont intégrés une plateforme locale (CPAM) ou travaillent à distance avec la Plateforme Cnam à Frontalis.

Les « traceurs » suivent obligatoirement une formation interne.

Devant l'afflux de monde à contacter suite à l'accélération de l'épidémie, (nombre de cas en constante augmentation depuis sa mise en place) on procède à l'envoi de SMS de masse pour identifier les cas contacts puis adresse de mails égrenés vers les assurés/contact de plus de 18 ans et appelle téléphoniquement uniquement dans certains cas. La stratégie est d'aller vers plus de numérique.

Prime pour les traceurs : 7€ brut/jour soit 140 € brut par mois. Elle sera payée (avec rétro-activité) sur la paye de Novembre, plus une prime de 4% pour ceux qui participent aux appels. La prime de 140 € brute est versée aux salariés internes uniquement.

Questions des élus :

Quid du RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données) : la direction nous indique que la plateforme de contact tracing applique les règles du RGPD.

Cette prime est-elle sur notre budget ou fera-t-elle l'objet d'une enveloppe budgétaire supplémentaire? La direction n'a pas la réponse pour l'instant...réponse à suivre donc...

4. Point d'étape sur la mise en place de la BDES

La BDES (Base de Données Economique et Social), mise en œuvre par la Loi Rebsamen, recueille des données sur l'entreprise, misent obligatoirement à disposition des élus CSE et délégués syndicaux de la Cnam. Ces données concernent les thèmes suivants :

- Investissements
- Egalité professionnelle Hommes/Femmes : (embauche, formation, promotion professionnelle, qualification, rémunération ...)
- Fonds propres et endettement et impôts (Capitaux propres, emprunts, taxes ...)
- Rémunération des salariés et dirigeants
- Rémunération des financeurs
- Activités sociales et culturelles (Dépenses, montant contributions)
- Flux financiers à destination de l'entreprise (Aides publiques reçues et crédits d'impôts)
- Sous-traitance (utilisée et/ou réalisée)
- La politique sociale de l'entreprise

Elle est en partie constituée des 129 indicateurs du Bilan Social

Bilan Social : Suivi des 5 actions engagées depuis le début de l'année :

Actions	Échéance initiale (présenté CSE janvier)	Échéance actualisée au 22/10/2020
Définition du socle commun d'indicateurs pour la BDES CNAM entreprise : - Cadrage de la forme des indicateurs (ex. des catégories professionnelles) - Cadrage des règles de gestion et de calcul - Maquettage des indicateurs	28/02/2020	Échéance respectée
Communication aux établissements des fiches indicateurs et maquettes à compléter	02/03/2020	Échéance respectée
Remontée par les établissements des indicateurs BDES avec les données 2019	31/05/2020	Décalage des remontées au 30/06/2020
Compilation des données au niveau de l'entreprise 2019 30/06	30/06/2020	30/09/2020
Mise à disposition de la BDES central, à partir d'un outil de partage de fichiers, aux élus en vue du CSEC du 17 septembre 2020	17/08/2020	Mise à disposition des indicateurs BDES consolidés en fin d'année 2020

Les retards sont principalement liés au besoin d'harmoniser certains indicateurs remontés des différents sites.

Pour ce qui est de la BDES, 2 sharepoints seront mis à disposition pour permettre aux élus CSE et délégués syndicaux de consulter les informations :

- 1 sharepoint « BDES » pour la consultation régulière
- 1 sharepoint « CSE » ou « CSEC », pour l'archivage des données liées aux instances CSE ou CSEC

5. Point d'information sur le programme d'accompagnement managérial adapté au nouveau contexte issu de la crise sanitaire

Un programme « spécial management » a été élaboré par la DRHEP pour améliorer le fonctionnement du management avec des équipes dispersées par le télétravail.

C'est un dispositif d'offre de contenu pour les managers autour de 3 leviers : Comprendre/Faire/Partager pour faire évoluer les pratiques.

L'animation se fait au travers de présentations mises en ligne sous Liam pour 3 mois. A l'issue de cette période, un bilan sera fait.

6. Point de suivi de la commission CCST – Commission des Conditions et Santé au Travail:

Déclaration des élus :

Depuis le dernier CSE, 3 CSSCT exceptionnelles ont été organisées. (1/10, 7 et 8/10 et 14/10) et les saisines suivantes sont en cours :

Saisine du CSE du 23/7/2020 : Etude des indicateurs RPS du rapport social.

Après plusieurs relances la Direction a présenté ces indicateurs lors de la séance exceptionnelle du 01/10/2020. Les données présentées en séance n'ont pas pu être étudiées par la commission qui attend leur transmission. Au-delà de ce défaut de méthode, les données étaient partielles. En vue de comparer les données de 2019 à celle de 2020, seule la période de janvier à Août a été présentée interdisant d'une part la comparaison avec les années précédentes, et d'autre part l'effet de la période d'automne sur l'absentéisme. La poursuite de cette étude a été repoussée à la prochaine CSSCT du 5/11.

Cellule PDPME :

A l'occasion de cette thématique la cellule PDPME a été évoquée. Sa composition : DRH, Assistant Social, Département santé au travail, Référent handicap, DRP. Elle a le mérite d'exister et elle a permis de traiter une trentaine de situations dont cinq font l'objet d'un suivi attentionné. Une seule est résolue pour l'instant.

La visibilité de cette cellule au sein de la Cnam est absente. Aucun canal de saisine n'est répertorié, ce qui handicape en particulier les sites de province du fait de leur éloignement. La CSSCT a appelé à une plus grande publicité.

Une procédure pour les situations d'urgence est réclamée par la CSSCT afin que chacun puisse faire face tant dans les sites déconcentrés qu'à Frontalis et Terra Nova à celles-ci.

Saisine du CSE du 23/7/2020 : Situation des Agents des régimes intégrés

L'enquête menée auprès de ces populations par la Direction a suscité une quarantaine de demandes de rencontre dont la moitié avait été réalisée lors de la rencontre. Deux repositionnements ont été réalisés ou sont en cours. 5 départs ont eu lieu.

A la marge de ces adaptations, il ne semble pas qu'une insatisfaction s'exprime auprès de la Direction. Les élus de la CSSCT s'en sont étonnés et compris que l'enquête ne concernait in fine que les agents en provenance du RSI et d'APRIA. Il a été convenu d'étendre le périmètre de l'étude anonyme à l'ensemble des régimes intégrés dans une évaluation à froid après une année d'intégration.

PCA de la crise Covid-19 :

3 CSSCT exceptionnelles ont été consacrées à l'amplification des mesures de prévention dans le contexte de passage en alerte renforcée de la région parisienne puis des villes de Lyon et Grenoble.

La principale requête d'amplification du télétravail à 5j sur 5, en fonction des possibilités opérationnelles des services, est restée lettre morte. La Direction considère qu'avec 3j de télétravail elle satisfait amplement à la recommandation gouvernementale. Tout au plus un rappel a été effectué auprès des managers afin qu'ils organisent le travail pour permettre à cette disposition de s'exercer pleinement.

A L'évocation de la situation spécifique du site de Lyon, il a été suggéré l'application d'une ouverture du site à 6h30 dont la faisabilité et l'intérêt sont en cours de vérification. Sur ce site, le respect des gestes barrières et la mise en place des dispositions de protection font l'objet d'inquiétudes. Une visite d'inspection est programmée pour vérifier les manquements par les représentants de proximité avec le responsable administratif du site.

Bilan des plans de prévention :

Cette présentation de l'ensemble des plans de prévention des 16 sites a permis de relever la nécessité d'harmoniser les plans de prévention et en amont les DU correspondants. Les risques communs doivent être traités uniformément et leur désignation être similaires d'un site à l'autre. Les risques spécifiques et leurs actions de prévention doivent être identifiés dans chaque site.

Ce chantier de « normalisation » doit être engagé collectivement avec les RA et les RP.

A cet effet une formation a été demandée à la direction pour toutes les personnes concernées, celle-ci sera dispensée par la chargée de mission HSE sous forme de webinaire probablement.

Plus globalement une méthodologie de travail est mise en place pour désigner un membre de la CSSCT en charge de chaque site. Accompagné ou non d'un autre membre de la CSSCT et d'un ou plusieurs RP ou membre de la CSE, il prend en charge l'analyse des DU et des plans de prévention. Il organise les visites sur site.

Un programme des visites de site est en cours d'élaboration mais compte tenu des circonstances sanitaires les dates sont repoussées dans le calendrier.

Etude sur les Open-Space :

La Direction a informé la CSSCT que la création de nouveaux open-spaces au siège est suspendue pendant le PCA et qu'aucun nouveau chantier n'est programmé. De plus l'accord de méthode passe par une sollicitation des Directions pour dessiner les espaces de travail.

7. Point de suivi de la commission CRT : Commission des Relations de Travail:

Les élus jettent un pavé dans la marre : Les réponses apportées aux questions de la CRT sont généralement :

- pas claires
- ou sans rapport avec la question posée

- ou incohérentes ...

Après cette remontée de bretelle, la Direction apporte quelques réponses complémentaires en séance. La direction prend acte des remarques sur la demande de précision des réponses à apporter à cette commission.

Un point sur le déploiement de windows10 sera fait à un prochain CSE

8. Point de restitution des travaux de la commission informatique et économique :

Le point est reporté au prochain CSE

9. Elections des Comités de Gestion des associations en charge des œuvres sociales

Révision du planning des élections et décision de procéder à un vote électronique.

Proposition de planning :

- Date limite de dépôt de listes : 30 Octobre 2020 (pour les listes syndicales) et 12 Novembre pour les listes « libres » (en cas de non présentation de listes syndicales)
- Date limite de dépôt des Profession de foi : 12 Novembre 2020
- Dates du scrutin : du 30 Novembre au 4 Décembre 2020

Avis majoritaire des élus pour donner le mandat aux OS représentatifs pour la signature du protocole pré-électoral avec la direction.